

PRÉVENTION DES RISQUES DE CHUTE

Travaux en hauteur

Le travail en hauteur figure parmi les principales causes d'accidents graves sur les chantiers du BTP. Cette formation prépare les intervenants à identifier les risques de chute, à utiliser correctement les équipements de protection individuelle et collective, et à adopter les bonnes pratiques réglementaires.

Public concerné	Tout salarié amené à travailler en hauteur (toiture, échafaudage, nacelle, ligne de vie) et exposé à un risque de chute.
Durée	1 jour (7h)
Validité / recyclage	3 ans (renouvellement recommandé)
Certification délivrée	Attestation de formation reconnue par les employeurs

Programme de la formation

- Port du harnais et des EPI antichute
- Utilisation des points d'ancrage et lignes de vie
- Prévention des risques de chute de hauteur
- Réglementation applicable (recommandation R.408)
- Mises en situation pratiques adaptées à l'équipement du chantier (échafaudage, nacelle, toiture, ligne de vie)
- Conduite à tenir en cas d'incident

Cadre réglementaire

Le travail en hauteur est strictement encadré par le Code du travail, notamment la recommandation R.408. Cette formation est indispensable pour réduire les risques d'accident, sécuriser le chantier et répondre aux obligations réglementaires de l'employeur.